

# FICHE D'INSCRIPTION TROC & JOUETS

Samedi 8 novembre 2025

9h00 - 17h00

Halle des Sports de Scaër

à nous retourner  
à **APEA Joliot Curie, 35 rue Pierre Curie, Scaër**  
**ou**  
**apejscaer@gmail.com**  
avec une copie de pièce d'identité en cours de validité

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Tel. Portable :**

**Adresse e-mail :**

**Professionnels . N° R.C. :** \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

**Particuliers . Nature et n° pièce d'identité :** \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

**Nature des objets exposés :** \_\_\_\_\_

*Je demande la réservation de :*

	Tarif	Quantité	Prix
Emplacement avec table	7€		.....x 7€ =
Emplacement nu	5€		.....x 5€ =
Sandwich Jambon-beurre	2,5€		.....x 2,5€ =
Sandwich Jambon- beurre - fromage	3€		.....x 3€ =
			<b>TOTAL €</b>

*Chaque emplacement fait 1,50 mètre . Un banc sera fourni avec chaque emplacement.*

**Attestation sur l'honneur** (pour les exposants non professionnels)

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

Né(e) le .....à.....

Domicilié(e) .....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à .....le.....

(Signature)

## RÈGLEMENT DU TROC & JOUETS

*organisé par l'APEA des écoles Joliot Curie*

*Le 8 novembre 2025*

**1** - Il est ouvert en priorité aux particuliers qui souhaitent vendre ou échanger **des objets en lien avec le thème du troc, à savoir les jouets**, dont ils n'ont plus l'emploi et qu'ils possèdent en toute propriété. La vente de service n'est pas autorisée.

**2** - En aucun cas, l'association organisatrice ne peut être tenue responsable de la provenance ou de la qualité des objets exposés. Les objets appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse qu'en cas de vols ou autres préjudices.

**3** - Les exposants professionnels, antiquaires, brocanteurs doivent être en règle avec la législation commerciale en vigueur et avec tout règlement qui concerne directement leur activité. Les professionnels de la Brocante peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles.

**4** - Les enseignes à caractère politique, syndical ou religieux sont interdites sur les emplacements.

**5** - Aucune réservation ne sera prise en compte sans la fiche d'inscription et le paiement.  
Aucun remboursement ne sera effectué en deçà des 8 jours précédant la date de la manifestation.

**6** - Les chèques, libellés à l'ordre de **APEA Joliot Curie**, ne seront encaissés qu'après la manifestation. Ils ne seront en aucun cas rendus ou remboursés.

**7** - L'installation est possible à partir de 7h30 du matin jusqu'à 8h45. Les emplacements sont attribués par l'association suivant l'ordre chronologique des inscriptions et selon les contraintes liées à l'organisation. Le choix des emplacements ne peut être remis en cause. Les emplacements restés vides à 9h00 pourront être réattribués. Dans la mesure des places disponibles, les retardataires pourront être acceptés sous réserve du dossier d'inscription complet. Une pièce d'identité sera exigée lors de l'installation.

**8** - Les exposants s'engagent à **recevoir le public à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 17h00**. Chaque exposant s'engage à ne pas empiéter sur les allées ou les espaces qui ne lui sont pas attribués ainsi qu'à nettoyer son emplacement lors de son départ.

**9** - L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation ou nuire au bon fonctionnement de la journée sans dédommagement ni indemnité. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par l'organisateur, un remboursement des frais engagés pourra être effectué.

**10** - La vente de boissons et d'alimentation est exclusivement réservée à l'organisateur. Le fait de renseigner et de signer la fiche d'inscription vaut acceptation de ce règlement. La validation sur HelloAsso de ce fichier vaut acceptation du présent règlement, l'attestation sur l'honneur sera à remettre le jour de l'évènement.

Date - mention « lu et approuvé » - signature

L'organisateur

Contacts : M a n o n – 06 58 74 37 48 (en priorité)